

# **La Police des Nations Unies et les différents systèmes juridiques**

## **Table des matières**

Notes préliminaires à l'attention des instructeurs .....	1
Activité d'apprentissage : Les fonctions du droit .....	9
Activité d'apprentissage : Le système de justice pénale .....	10
Evaluation des résultats d'apprentissage .....	17



## Notes de préparation pour les instructeurs

### Contexte

Le mandat des Nations Unies qui consiste à rétablir la paix et la stabilité et renforcer l'État de droit dans les nations en crise requiert souvent du personnel en charge du maintien de la paix qu'il opère dans des régions ayant des lois et des pratiques juridiques toutes plus différentes les unes des autres et représentant une variété de cultures. Afin que la Police des Nations Unies remplisse les fonctions qui lui sont assignées par le mandat, il importe qu'elle prenne en compte ces différences se familiarise avec le système juridique du pays hôte. Elle devrait en outre, être sensible au fait qu'elle est elle-même composée d'officiers de police provenant de divers pays et donc de divers systèmes juridiques.

### But

Que les participants aient une bonne compréhension :

- des concepts élémentaires, les caractéristiques et les particularités des principaux systèmes juridiques
- des aspects pratiques du travail en mission dans le cadre de ces systèmes juridiques

### Résultats d'apprentissage

A l'issue du module sur les systèmes juridiques, les participants seront à même de :

1. Dresser la liste des systèmes juridiques les plus répandus dans les zones de mission
2. Dresser la liste des trois piliers du système de justice pénale et de décrire leurs rôles
3. Décrire l'importance pour le personnel en charge des opérations de maintien de la paix d'avoir une compréhension générale des différents systèmes juridiques qui existent dans le monde

### Séquence pédagogique

Le contenu de ce module pourrait être dispensé en deux séances de formation. Cependant, il a été conçu de manière à pouvoir être condensé pour satisfaire aux besoins de formation de chaque pays.

L'objectif de ce module est de souligner les différences qui existent entre les divers systèmes juridiques et de fournir des conseils aux policiers qui travailleront dans le cadre de ces systèmes dans divers secteurs de mission. Il n'est donc pas question de faire ici une étude détaillée des différents systèmes juridiques. On recommande par ailleurs que ce module soit

## 2 ▪ Les différents systèmes juridiques

dispensé en même temps que les modules de formation spécialisée de la police sur les normes de droits de l'Homme en matière de recours à la force et en matière d'arrestation et de détention.

### Durée

Durée minimale d'une session	Cours/présentation	Questions/Évaluation	Activités de la session
100 minutes	20 min	15 min.	65 minutes d'activité
Options facultatives	Spécificités de la mission	Film en option	Activité facultative
	si nécessaire		

### Méthodologie

Ce module contient une variété d'activités d'apprentissage suggérées dans le but d'impliquer les apprenants adultes. L'équipe de facilitateurs devra utiliser autant d'activités que le permet le temps, en veillant à les adapter à la population cible. Les participants devront s'impliquer totalement dans le processus d'apprentissage par le biais d'exercices pratiques, de séances de remue-méninges, de discussions sur des études de cas, de travail en petits groupes sur des tâches spécifiques, etc.

L'instructeur devra informer les participants du contenu, du format et de la durée des sessions. Sachant à quoi s'attendre, les participants pourront améliorer leur capacité à se concentrer sur le sujet et tirer ainsi profit de la session.

- les systèmes juridiques
- la Common Law (ou droit anglo-saxon), le droit civil, la loi islamique (la sharia), le système juridique mixte et le droit coutumier
- modèles de police
- procès équitable
- exercices
- conclusion
- l'évaluation des résultats d'apprentissage

\* **Veillez noter SVP** : L'institution de formation a toute latitude pour décider si le questionnaire d'évaluation se fera par le biais d'une session informelle de questions-réponses organisée au sein des groupes, ou d'une interrogation écrite rapide (sous forme de quiz). Dans tous les cas, il est recommandé de fournir, à l'issue de l'évaluation, les réponses correctes afin de permettre aux participants de retenir les informations clés.

Les instructeurs sont encouragés à fournir des exemples complémentaires de même que des informations spécifiques aux missions dans lesquelles les participants seront déployés, dans la mesure où ces informations sont connues.

### **Profil des instructeurs**

Il est préférable que ce module soit dispensé par un officier de police instructeur ayant l'expérience des missions des Nations Unies. Il n'est pas prévu que ce module soit dispensé par un juriste ou un avocat conseil. Dans le cas où le module serait dispensé par plus d'un instructeur, l'un d'entre eux devra au moins avoir une expérience pratique.

L'instructeur devra également encourager les participants à poser des questions et avoir une discussion interactive. La participation de tous les participants aux discussions en petits groupes, aux discussions relatives aux études de cas, ainsi qu'à toute autre activité sera encouragée. Une « formation complémentaire spécifique à une mission » donnée ou une formation « en mission » traiteront des spécificités du système juridique du pays où la mission est déployée.

### **Préparation de l'instructeur**

#### **Lectures requises**

- la Déclaration universelle des droits de l'Homme
- le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)
- la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples
- la Convention américaine des droits de l'Homme
- la Convention européenne des droits de l'Homme
- l'ouvrage « l'Islam et le Droit » publié par le Comité des avocats défenseurs des droits de l'homme,
- l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), Questions transversales, Boîte à outils pour évaluer le système pénal, New York 2006
- Orientations à l'attention des officiers de la Police civile des Nations Unies en poste dans des missions de maintien de la paix, Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (UNDPKO) 2007
- «Les droits de l'Homme et l'application de la loi : dossier d'information, à l'attention des forces de police, sur la formation en matière de droits de l'homme, Nations Unies, 1997

## 4 ▪ Les différents systèmes juridiques

- Aspects de la loi islamique en Arabie saoudite selon Nader
- «Manuel de la Police des Nations Unies» Division de la police, Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (UNDPKO), 2005.

### **Préparation générale**











Équipements :

1. Ordinateur et présentations PowerPoint
2. Projecteur et écran
3. Tableau de conférence

Documentation :

1. Documents à distribuer ...etc.

## Légende des symboles

-  Note à l'attention de l'instructeur, (informations contextuelles à prendre en considération).
  
-  Points à évoquer (points essentiels à aborder sur le sujet). L'instructeur veillera à utiliser ses propres mots pour présenter ces points au lieu de les lire. Veuillez noter SVP que le texte des diapositives est mis en valeur par l'utilisation d'une police bleue et des caractères gras dans les points à évoquer.
  
-  Spécificité de la mission (point intéressant pour la session car il fait partie des informations spécifiques à la mission).
  
-  Exemple (histoires illustrant un point ou un message clé).
  
-  Exemples de questions (questions susceptibles d'être posées aux participants).
  
-  Polycopies (indique que des documents doivent être distribués aux participants).
  
-  Film (film suggéré comme activité clé ou facultative).
  
-  Activité d'apprentissage principale (activité dont l'intégration dans la session est fortement recommandée).
  
-  Activité d'apprentissage facultative (une activité que l'on peut intégrer si le temps et la nature du groupe de participants le permettent. Vous trouverez des directives pour ces activités à la fin de l'unité ou de la partie - comme il est indiqué dans le texte)
  
-  Résumé des points clés (des messages clés devant être répétés à la fin de la session. Une autre solution consiste, pour l'instructeur, à demander aux participants quels sont les principaux messages qu'ils retiennent de la session. Les instructeurs peuvent, alors, combler les éventuels oublis).

### Notes de la session

<b>La Police des Nations Unies et les différents systèmes juridiques</b>
--

<b>Diapositive 1</b>
----------------------

## 6 ▪ Les différents systèmes juridiques



**Note à l'attention de l'instructeur :** Expliquer brièvement aux participants les raisons pour lesquelles ils doivent porter une attention particulière à ce module. *Se référer au Contexte dans les notes préliminaires à l'attention de l'instructeur.*

<b>But</b>	<b>Diapositive 2</b>
<p>Que les participants aient une bonne compréhension :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• des concepts élémentaires, les caractéristiques et les particularités des principaux systèmes juridiques</li><li>• des aspects pratiques du travail en mission dans le cadre de ces systèmes juridiques</li></ul>	

<b>Résultats de l'apprentissage</b>	<b>Diapositive 3</b>
<p>A l'issue de ce module, les participants seront à même de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Dresser la liste des systèmes juridiques les plus répandus dans les zones de missions de l'ONU</li><li>• Dresser la liste des trois piliers du système de justice pénale et de décrire leurs rôles</li><li>• Décrire l'importance pour le personnel en charge des opérations de maintien de la paix d'avoir une compréhension générale des différents systèmes juridiques qui existent dans le monde</li></ul>	

<b>Plan de la présentation</b>	<b>Diapositive 4</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• les systèmes juridiques</li><li>• la Common law (ou droit anglo-saxon), le droit civil, la loi islamique (la sharia), le système juridique mixte et le droit coutumier</li><li>• les modèles de police</li><li>• le procès équitable</li><li>• l'évaluation des résultats d'apprentissage</li><li>• conclusion</li></ul>	



Juin 2008 - Pour mettre à jour la carte vous êtes priés d'aller sur internet à l'adresse suivante : [www.un.org/Depts/dpko/police/map.pdf](http://www.un.org/Depts/dpko/police/map.pdf)



**Note à l'attention de l'instructeur :** *Après avoir montré la carte, demander aux participants s'ils ont une idée du nombre de systèmes juridiques en vigueur dans les pays où opèrent les missions des Nations Unies (se reporter à la carte) et s'ils peuvent décrire, dans les grandes lignes, les problèmes auxquels ils risquent d'être confrontés quand ils vont travailler avec les systèmes juridiques de ces pays.*

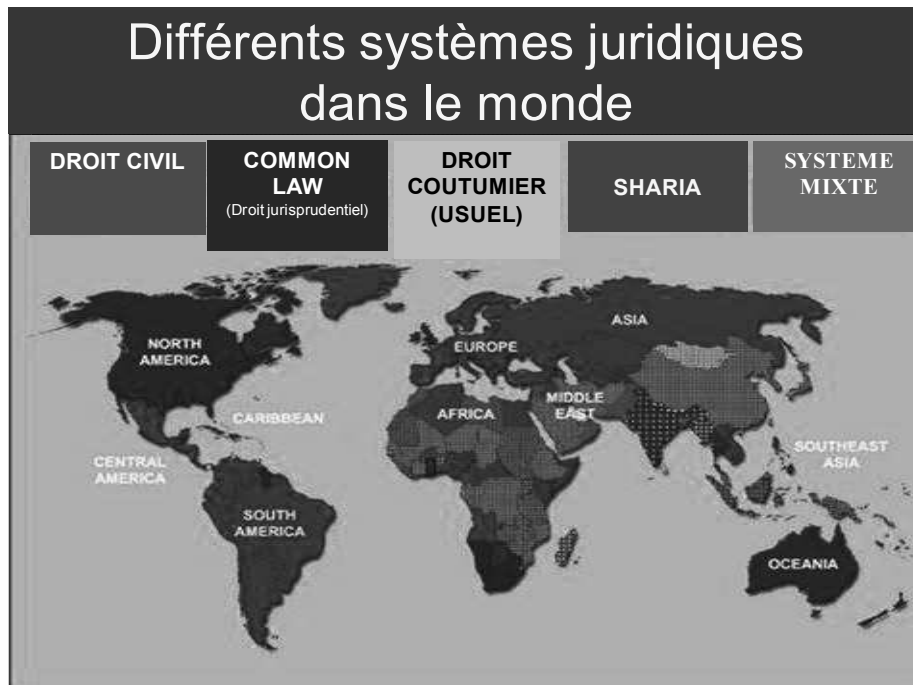
Les différents systèmes juridiques	Diapositive 6
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le Droit civil</li> <li>• la Common law (ou droit jurisprudentiel anglo-saxon)</li> <li>• la loi islamique (la Sharia)</li> <li>• le Droit coutumier (traditionnel)</li> <li>• les systèmes juridiques mixtes</li> </ul>	

Les systèmes de droit civil et de droit commun applicables dans les zones de mission résultent généralement du passé colonial. Les systèmes de droit coutumier (traditionnel) sont quant à eux des systèmes qui ont eux développés de par la pratique, leurs propres formes d'administration de la justice. Dans certains pays, la religion, outre la loi islamique, joue un rôle important dans l'administration de la justice.

## 8 ▪ Les différents systèmes juridiques

- ☞ Dans les nations hôtes où opèrent les missions, les systèmes juridiques mixtes combinent des éléments empruntés à différentes traditions juridiques

Diapositive 7 : Carte des systèmes juridiques



☞ **Note à l'attention de l'instructeur** : La carte montre aux participants les régions où sont appliqués les différents systèmes juridiques et leur permet ainsi d'identifier quel système est en vigueur dans les diverses missions en cours.

Les différents systèmes juridiques - Remarques générales	Diapositive 8
<ul style="list-style-type: none"><li>• Coexistence parallèle d'un ensemble de normes internationales et de divers systèmes juridiques</li><li>• La tendance est à la mondialisation</li><li>• Ils reflètent la culture et l'histoire du pays</li></ul>	

- ☞ En dépit de l'accroissement des normes de droit international, (par exemple les traités, les résolutions prises par des organisations internationales, les pactes, les déclarations et les accords), il n'existe aucun système juridique universel à même de remplacer les différents systèmes nationaux en vigueur de par le monde. Le régime des règles

internationales applicables dans un pays dépend de la nature des règles internationales (qu'il s'agisse d'actes législatifs juridiquement contraignants ou non, qu'ils aient force exécutoire ou non), de l'ensemble de règles acceptées par l'État (ratification des traités, les déclarations), de même que des méthodes d'application ainsi que des réalités liées à la mise en œuvre du droit international dans le pays. Très souvent, les obligations incombant à un État en vertu du droit international ne sont pas satisfaites au niveau national.

- Il est indispensable de prendre en compte le rôle joué par la culture et l'histoire pour comprendre le système juridique d'un pays car quel que soit le système juridique en vigueur, il est influencé par la culture

La fonction du droit	Diapositive 9
<p>Le droit a deux fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>régir les relations entre individus, l'État et les entités juridiques telles que les sociétés, les associations, etc.</li> <li>fournir des normes de conduite et réguler les comportements</li> </ul>	

### Activité d'apprentissage : Les fonctions du droit



Cette activité de discussion en groupe a pour but de permettre aux participants d'identifier les fonctions du droit et les facteurs qui l'affectent.



**Le temps requis pour l'activité d'apprentissage :**

	5 minutes	pour présenter l'activité et donner des instructions
	10 minutes	pour des discussions en petits groupes de travail
	20 minutes	pour que ces petits groupes présentent leurs conclusions en séance plénière*
<b>Temps total :</b>	<b>25 minutes</b>	<b>*temps total</b> qui dépend du nombre de groupes



**Orientations de l'activité d'apprentissage :**

- Répartir les participants en petits groupes et leur demander de répondre aux questions suivantes :
  - Selon eux, quelles sont les fonctions remplies par le droit ?
  - Quels sont les facteurs qui influencent le droit ?

## 10 ▪ Les différents systèmes juridiques

2. Demandez aux participants de présenter leurs conclusions en séance plénière (c'est-à-dire au sein du grand groupe).
3. Compléter avec le résultat d'apprentissage recherché.



### Résultat d'apprentissage recherché :

1. Dans les sociétés contemporaines le droit remplit les deux fonctions suivantes :
  - régir les relations entre les individus, les sociétés et le gouvernement
  - fournir des normes de conduite et les règles de comportement

2. Les facteurs d'influence

Les facteurs qui influencent le système juridique d'un pays sont à l'image de son histoire, de ses pratiques ainsi que de ses croyances culturelles et religieuses. Par conséquent, les systèmes juridiques diffèrent d'un pays à l'autre et parfois même à l'intérieur d'un même pays.



#### Orientations législatives à l'attention de la police

Les officiers de police doivent travailler conformément au système juridique en vigueur dans le pays où ils opèrent. La législation fixe l'étendue des pouvoirs de police qui peuvent varier d'un pays à l'autre.

Un système juridique qui fonctionne de manière effective fournit d'importants freins et contrepoids institutionnels pour assurer la protection des droits civiques et orienter les fonctionnaires de l'État dans l'exercice de leurs fonctions.

<b>Les trois piliers du système de justice pénal</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• La police est chargée de faire appliquer la loi</li><li>• La justice interprète la législation et fait fonctionner le système judiciaire</li><li>• L'administration pénitentiaire est chargée de l'incarcération et de la réhabilitation des prisonniers</li></ul>	<b>Diapositive 10</b>
---	---------------------------



### Activité d'apprentissage : Le système de justice pénale

L'activité de ce groupe de discussion a pour but de permettre aux participants d'identifier les déséquilibres au sein des trois piliers du système de justice pénale.

**Le temps requis pour l'activité d'apprentissage :**

	5 minutes	pour faire une présentation et donner des instructions
	15 minutes	pour des discussions au sein de petits groupes de travail
	15 minutes	pour que ces petits groupes présentent leurs conclusions en séance plénière*
<b>Temps total :</b>	<b>35 minutes</b>	<b>*un temps total</b> qui dépend du nombre de groupes

**Orientations de l'activité d'apprentissage :**

1. Répartir les participants dans des groupes pour discuter des conséquences du déséquilibre entre la police, la justice et l'administration pénitentiaire :
2. Demandez aux participants de présenter leurs conclusions en séance plénière (c'est-à-dire au sein du grand groupe).
3. Compléter le résultat avec les résultats d'apprentissage recherchés.


**Résultats d'apprentissage recherchés :**

- La Police des Nations Unies doit opérer dans le cadre du système juridique du pays où elle est déployée. En tant qu'individu, l'officier de police des Nations Unies n'exerce aucune influence sur le système juridique du pays hôte. Cependant, il/elle doit comprendre la législation nationale afin de pouvoir s'y conformer.
- Pour agir efficacement, la Police des Nations Unies doit travailler en partenariat avec le secteur de la justice et l'administration pénitentiaire. Seule la coopération entre ces administrations permettra une application adéquate de la loi. Il s'agit à la fois d'entretenir des rapports équilibrés entre elles et de disposer de capacités juridiques de manière à ce que l'appareil judiciaire puisse traiter les personnes arrêtées en temps opportun. Cela implique également la nécessité de disposer d'infrastructures de détention adéquates.
- Un détenu peut être incarcéré ; cependant, en l'absence de livres d'écrou adéquats et sans un système qui observe les clauses de sauvegarde de la liberté individuelle, le détenu peut rester en prison pendant une période prolongée, être privé de la perspective d'un procès équitable et ne pas bénéficier d'une mise en liberté sous caution,

## 12 ▪ Les différents systèmes juridiques

- Les insuffisances dans le système judiciaire peuvent conduire à des violations des droits de l'Homme.
- Dans la mise en œuvre du mandat de la mission, la Police des Nations Unies devra respecter la législation en vigueur dans la zone d'opération de la mission, dans la mesure où elle n'est pas en conflit avec les Normes des droits de l'Homme internationalement reconnues ou avec les réglementations des Nations Unies.
- Dans l'exercice de ses fonctions, la Police des Nations Unies devra observer les Normes de droits de l'Homme internationalement reconnues et ne devra faire aucune discrimination entre les individus, sur quelque critère que ce soit, y compris le sexe, la race, la langue, la religion, les opinions politiques ou autre, les origines nationales, ethniques ou sociales, l'orientation sexuelle, l'association à une communauté nationale, la propriété, la naissance ou tout autre critère. Dans tous les aspects de leur travail, les officiers de police doivent veiller à se conformer aux Normes relatives au droit pénal international. Ils devront rendre compte à leurs supérieurs des violations des droits de l'Homme dont ils auront été les témoins afin que ces comptes rendus soient transmis à la composante droits de l'Homme, ou à son équivalent, au sein de l'opération de maintien de la paix.

<b>Le droit civil</b>	<b>Diapositive 11</b>
<p>On y fait également référence comme :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le système le plus répandu dans les zones où se trouvent actuellement des missions</li><li>• Il repose essentiellement sur une codification juridique écrite</li><li>• Les juges jouent un rôle actif dans la constatation des faits avérés relatifs à une affaire et ils s'efforcent de rassembler toutes les preuves à charge et à décharge</li></ul>	

-  Le droit civil est un des plus anciens systèmes juridiques au monde car il trouve ses origines dans l'empire romain.
- Le droit civil est considéré comme le système juridique le plus répandu dans le monde, et on le trouve en Europe de l'ouest, en Amérique latine, en l'Afrique francophone et dans certaines parties de l'Extrême-Orient. C'est également le système le plus répandu dans les zones d'opération des missions actuelles.

- Il s'agit d'un système légal qui repose essentiellement sur des codes juridiques écrits tels que le «Code Napoléon» qui fut développé en Europe.
- Les affaires sont examinées par un juge qui se fonde d'abord sur le droit, et en second lieu, sur une jurisprudence antérieure, mais seulement si la loi ne fournit pas une réponse claire ou bien si la loi fut interprétée de façon particulière, faisant ainsi jurisprudence.
- Les juges jouent un rôle actif dans l'établissement des faits relatifs à une affaire, l'interrogation des témoins, ainsi que dans la recherche et le rassemblement des preuves - il s'agit d'une procédure de type inquisitoire qui est typiquement caractérisée par la présence d'un juge d'instruction qui mène ou supervise les enquêtes criminelles de la police judiciaire. Cependant, il n'existe que peu de systèmes avec une procédure de type purement inquisitoire. Dans la plupart des cas, les éléments accusatoires tels que l'interrogation des témoins et les présentations d'arguments par les avocats de la défense ainsi que les procureurs constituent des parties importantes de la procédure pénale.

<p><b>La Common Law (ou droit anglo-saxon)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'origine, il tire sa force et son autorité dans le consentement universel et les pratiques immémoriales de la population.</li> <li>• Ce système se caractérise par l'importance accordée à l'interprétation de la législation par les décisions judiciaires</li> </ul>	<p><b>Diapositive 12</b></p>
---	----------------------------------

- La Common Law (ou droit anglo-saxon) a les caractéristiques suivantes :
  - il tire son origine des traditions juridiques anglo-saxonnes.
  - Les délits graves sont passibles de poursuites et l'accusé peut opter pour un procès devant un tribunal siégeant sans jury ou un renvoi devant les assises.
  - Les procès sont menés selon une procédure accusatoire où le procureur et les avocats de la défense produisent les preuves, prononcent respectivement leur réquisitoire et leurs plaidoiries et questionnent les témoins. Le juge ne dispose que d'un pouvoir de vérification très limité et se réfère à l'argumentation juridique de chacune des parties pour rendre sa décision, mais le juge peut faire certaines recherches qu'il considère comme faisant partie intégrante du recueil des preuves.
  - Pour un délit mineur, l'affaire passera devant un tribunal siégeant sans jury (un tribunal de première instance)

## 14 ▪ Les différents systèmes juridiques

<p style="text-align: center;"><b>La loi islamique (la sharia)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La base fondamentale de la loi islamique est la manifestation de la volonté de Dieu révélée dans le Coran</li><li>• Cette loi tire sa source dans le Coran, le livre sacré des musulmans, les Hadith et la Sunna</li></ul>	<b>Diapositive 13</b>
---	---------------------------

### 🗨 La loi islamique

- Elle est décrite par Nader dans son ouvrage sur «Les aspects du droit islamique en Arabie saoudite» comme «l'ensemble ou les règles de conduite révélées par Dieu à son Prophète et que les gens doivent observer pour mener leur vie dans ce monde.»
- La source la plus importante de cette loi est le Coran, le livre sacré des musulmans ainsi que les Hadith énoncés par le Prophète, et la Sunna pratiquée par lui.
- Fondamentalement, la loi islamique repose sur le fait qu'elle est la manifestation de la volonté divine et qu'elle ne dépend de l'autorité d'aucun législateur terrestre.

<p style="text-align: center;"><b>Les systèmes juridiques mixtes et le droit coutumier (traditionnel)</b></p> <p>Un système juridique mixte combine des éléments empruntés aux systèmes juridiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le droit civil</li><li>• la Common Law (ou droit anglo-saxon)</li><li>• le droit coutumier</li><li>• la loi islamique</li></ul>	<b>Diapositive 14</b>
---	---------------------------

### 🗨 Le système juridique mixte et le droit coutumier

- Le Soudan est un exemple qui combine la loi islamique, la Common Law et le droit coutumier.
- Le Botswana, l'île Maurice, la Namibie, l'Afrique du Sud appliquent des systèmes juridiques mixtes combinant la Common Law et le droit civil.
- Le Ghana, le Liberia, le Malawi, la Sierra Leone, l'Ouganda, la Zambie constituent des exemples combinant la Common Law ainsi que le droit coutumier. Référez-vous à la diapositive 8 «Carte des différents systèmes juridiques».
- L'Iran a adopté un système juridique inspiré du droit civil mais l'a ensuite rejeté en 1979, privilégiant un retour à la loi islamique. Cependant, des aspects du droit civil subsistent dans la législation iranienne, notamment en droit commercial et en droit des affaires.



<b>Procès équitable</b>	<b>Diapositive 15</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• un système d'appels et de pourvois</li> <li>• l'importance des droits de l'homme</li> </ul>	

- Le droit à un procès équitable est une norme du droit international des droits de l'Homme conçue pour protéger les individus contre toute limitation arbitraire et contraire à la loi ou toute autre privation des droits et libertés élémentaires dont les plus éminents sont le droit à la vie et la liberté individuelle. Dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), il est stipulé, à l'Article 14, que «Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal compétent, indépendant et impartial.»
- « Tout individu déclaré coupable d'un crime a le droit de faire examiner par une juridiction supérieure la déclaration de culpabilité et la condamnation, conformément à la loi.» Article 14(5)
- Le droit de faire appel vise à permettre le réexamen d'une affaire par au moins deux niveaux de vérification juridique, en sachant que la deuxième vérification doit avoir lieu avant une juridiction supérieure.
- Ce problème est abordé par les différents traités internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, à savoir :

  - *l'Article 10 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.*
  - *l'Article 15 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques*
  - *l'Article 7 de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples*
  - *l'Article 8 de la Convention américaine sur les droits de l'Homme*
  - *l'Article 6 de la Convention européenne sur les droits de l'Homme*
  - *l'ouvrage « l'Islam et le Droit » publié par le Comité des avocats défenseurs des droits de l'Homme, 1997, p127*

<b>Conclusion</b>	<b>Diapositive 16</b>
<b>Il faut s'attendre à des différences</b>	

- Il faut s'attendre aux différences suivantes :

  - Chaque pays a des différences au niveau de ses procédures juridiques. Ces différences se manifesteront dans l'exercice des fonctions des officiers de police de la nation hôte. Dans certains systèmes juridiques, la police dispose de pouvoirs élargis ainsi que du droit de poursuivre en justice (d'entamer des poursuites

## 16 ▪ Les différents systèmes juridiques

judiciaires), notamment dans le cas d'une enquête criminelle. D'autres systèmes juridiques requièrent des juges d'instruction ou des procureurs qu'ils diligentent des actions spécifiques de la part de la police.

- Il est important pour les nouveaux venus en mission de suivre scrupuleusement la partie du stage d'initiation qui traite de cette question afin d'ajuster leurs rôles de mentor et de conseiller (et exécutifs) avec le système juridique du pays hôte.

## Évaluation des résultats d'apprentissage

L'institution de formation a toute latitude dans le choix du questionnaire d'évaluation des résultats d'apprentissage, soit sous forme de session informelle de questions-réponses organisée au sein des groupes, soit sous forme d'interrogation écrite rapide (sous forme de quiz). Dans tous les cas, il est recommandé de fournir, à l'issue de l'évaluation, les réponses correctes pour veiller à ce que les participants aient une connaissance claire des messages clés.

A la fin de l'unité et/ou à la conclusion de la formation, les instructeurs, en guise de révision, pourront, de nouveau, choisir de poser certaines des questions figurant dans la liste suivante.

### Questions

1. Dresser la liste des systèmes juridiques les plus répandus dans les zones où opèrent les missions ONU.
2. Quels sont les trois piliers du système de justice pénale ?
3. Décrire le rôle principal de ces trois piliers.
4. Décrire l'importance pour le personnel en charge des opérations de maintien de la paix d'avoir une compréhension générale des différents systèmes juridiques en vigueur de par le monde
5. Que faut-il pour que la Police des Nations Unies travaille efficacement, dans le respect de l'état de droit ?
6. Dans quelle mesure le droit local influence-t-il le fonctionnement de la police dans la zone d'opération de la mission ?



### Résultats d'apprentissage recherchés :

1. Les trois systèmes juridiques les plus répandus sont le droit civil, le système juridique mixte et la loi islamique.
2. Les trois piliers du système de justice pénale sont la police, la justice et l'administration pénitentiaire.
3. La justice interprète les lois, procède aux renvois devant les tribunaux et juge les affaires en appel, la police fait respecter la loi et maintien l'ordre public, l'administration pénitentiaire procède aux incarcérations et réhabilitations et punit les délinquants.
4. Il est important pour la Police des Nations Unies d'avoir des connaissances générales concernant les différents systèmes juridiques en vigueur de par le monde parce qu'une fois déployée en mission, elle doit pouvoir s'adapter au système juridique du pays hôte. En outre, il ne faut pas oublier que la police des Nations Unies est composée

## 18 ▪ Les différents systèmes juridiques

d'officiers de police issus de pays représentant des systèmes juridiques variés.

5. Pour agir efficacement, la police des Nations Unies doit travailler en partenariat avec le secteur de la justice et le personnel pénitentiaire. Seule la coopération entre ces administrations permettra une application adéquate de la loi. Il s'agit à la fois d'entretenir des rapports équilibrés et de disposer de capacités juridiques de manière à ce que les personnes arrêtées soient jugées en temps opportun.
6. Le droit local influence les activités que mène la Police des Nations Unies dans la zone de la mission, en raison de la variété des systèmes juridiques qui existent dans le monde. Pour s'y conformer, la Police des Nations Unies pourrait être tenue d'adapter sa manière de conduire les enquêtes, de procéder aux arrestations et à la détention des prévenus et de rassembler tous les éléments contribuant au renvoi d'une affaire devant les tribunaux.